

GERARD RIETHMULLER

24 rue du vignoble
68610 LAUTENBACH

Monsieur le Maire de Lautenbach
40 rue principale
68610 LAUTENBACH

Lautenbach le 12 février 2023

Objet :

Tirs de nuit de l'espèce sanglier
(copie à l'OFB et au lieutenant de louveterie))

Monsieur le maire,

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 mars 2023, autorisant le tir de nuit comme de jour de l'espèce sanglier, je vous informe que nous procéderons à des tirs de jour et de nuit jusqu'au 30 juin 2024 sur le lot de chasse N°2 de LAUTENBACH.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos cordiales salutations.

L'adjudicataire



Gérard RIETHMULLER